

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3119

20 décembre 2011

SOMMAIRE

Amerac Holding S.A.	149668	Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A.	149684
Bamse S.à r.l.	149672	Modasia Holding S.A.	149712
Cinematlux S.A.	149698	Moon Capital S.à r.l.	149684
Commerzbank Finance 3 S.à r.l.	149669	Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.	149678
Constructions CLARIDGE S.à r.l.	149669	Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.	149685
DETEGO Group S.A.	149680	Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.	149685
EuroSITQ	149671	Mylan Luxembourg 4 S.à r.l.	149686
FHFA Center II S.A.	149667	Mylan Luxembourg 5 S.à r.l.	149695
Greengo S.A.	149669	Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.	149699
GSSG Holding S.A.	149679	Mylan Luxembourg 7 S.à r.l.	149699
Hammes & Kramp Gartengestaltung G.m.b.H.	149668	Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.	149700
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	149710	Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.	149701
Itsas Argi SA	149705	Novadelta Luxembourg	149679
Jalicom International S.A.	149686	NTR Network Investment S.A.	149682
J&E Investments S.à r.l.	149682	Onysis S.A.	149684
J&E Investments S.à r.l.	149683	Oven LuxCo S.à r.l.	149685
Jirehouse Luxembourg S.A.	149683	PK Partners S.A.	149712
KR International Recruitment S.à r.l.	149683	PmT Produktmanagement Transfer S.A.	149667
Lendit Luxembourg S.A. SPF	149668	Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.	149711
Liam Finance S.à r.l. III SCS	149702	Redline Capital Partners	149701
L.M.G. Consulting S.à r.l.	149666	Rütgers HoldCo S.à r.l.	149699
Marathon Corporation	149700	Sanacomp S. à r.l.	149689
Maximix S.A.	149705	Schroder International Selection Fund ..	149690
Mebel Concept S.A.	149711	Servus Group HoldCo II S.à r.l.	149700
Merck-Finanz AG	149712	Spotify Technology S.A.	149696
Metalgroup S.A.	149711	Tweeter S.A.	149701
Metalgroup S.A.	149668	Uniquim S. à r. l.	149704
Metro International Luxembourg Holding SA	149711	WK Holding S.A.	149686
Metzlererei J-M Oswald S.à r.l.	149668		

L.M.G. Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 20, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 110.282.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme VOIRON DESIGN S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.873, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Nico HANSEN, lui-même ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée L.M.G. Consulting S.à r.l., (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110282, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1429 du 21 décembre 2005, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire prénommé, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1100 du 8 juin 2007;

et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2330 du 23 août 2010.

- Que la comparante est la seule associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 24 août 2010

Monsieur Alain LENEVEU, demeurant à F-50410 Percy, 10, rue Philippe Texier-Hugou (France), a cédé ses cent vingt-quatre (124) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société anonyme VOIRON DESIGN S.A. avec Siège social 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.873.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'Associée unique la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaires des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de décider de transférer le siège de la Société de Pétange à ZAE Robert Steichen, 20, Op Zaemer à L-4959 Bascharage et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2011. Relation GRE/2011/3841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157668/54.

(110183751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

PmT Produktmanagement Transfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 36, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 101.953.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 13. Oktober 2011

Punkt 1

Die Versammlung beschließt folgende Verwaltungsmitglieder von ihrem Mandat abzurufen:

- Frau Evelyne SZTYLER geb. COQUARD, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse
- Herrn Gerd IHL, wohnhaft in L-5444 Schengen, 32, Killeboesch

Punkt 2

Die Aktionäre beschließen folgende Personen in den Verwaltungsrat zu berufen:

- Herrn Daniel-Dominik DEVILLE, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse
- Herrn Fabian-Tobias DEVILLE, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2011155494/20.

(110180781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

FHFA Center II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.036.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 novembre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 novembre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet au 3 janvier 2011. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur Guillaume Le Bouar, employé, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité VERIDICE Sarl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154843 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Frank Wegner, et celui d'administrateur de Messieurs Alexander Mayer-Groth et Sven Frisch jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

FHFA CENTER II S.A.

Référence de publication: 2011156520/36.

(110182808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Metzlererei J-M Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 57.237.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011155948/9.

(110181600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lendit Luxembourg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 66.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155396/10.

(110180308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Hammes & Kramp Gartengestaltung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 114.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155465/10.

(110180934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.535.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155572/12.

(110181346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Metalgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 7 juin 2011:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALGROUP S.A.

Référence de publication: 2011156654/22.

(110182806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Commerzbank Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.287.

Conformément au contrat de transfert de part de la Société en date du 16 novembre 2011; BGL BNP Paribas transfère ses 2,631 parts sociales rachetables préférentielles à Commerzbank AG.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011155627/11.

(110181577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Constructions CLARIDGE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.413.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, novembre 2011

Pour CONSTRUCTIONS CLARIDGE S.A R.L.

AREND CONSULT S.A R.L.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2011155630/14.

(110181404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Greengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.026.

In the year two thousand and eleven on the fourth day of November.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of GREENGO SA, having its registered office in L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, incorporated on 3rd January 2007 by a deed of the Notary Maître Joseph Elvinger situated in Luxembourg, published in the Mémorial C number 540 of the 5th of April 2007 that their Articles of Incorporation have not been amended.

The meeting was opened at 4.30 p.m. and was presided by Flora Gibert residing in Luxembourg.

The Chairman appointed Ms. Fiona Finnegan residing in Luxembourg as secretary and scrutineer of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

II) It appears from the attendance list that 1,000 shares representing the entire issued share capital of the Company are present or represented at the meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVES to dissolve and put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting RESOLVES to appoint as liquidator Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and to grant to the liquidator the powers and authority such as provided by article 144 of the Luxembourg company law.

The liquidator is authorized and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorization of the general meeting of the shareholders where such authorization is required.

The liquidator may relieve the registrar of mortgages from proceeding ex officio to a registration; waive all property and similar rights, charges, liens, mortgages, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, lien, mortgage, seizure, attachment or other opposition. The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and he may rely on the company's accounts.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions unless otherwise provided by the shareholders' meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 3.30 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GREENGO SA, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, constituée le 3 janvier 2007 suivant acte reçu par le Notaire Maître Joseph Elvinger situé au Luxembourg publié au Mémorial C n ° 540 du 5 avril 2007 et les articles de constitution n'ont pas été modifiées.

La séance est ouverte à 4.30 heures sous la présidence de Mme. Flora Gibert, demeurant au Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Melle. Fiona Finnegan, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1000 actions représentant l'entièreté du capital émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.

2. Nomination de Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme liquidateur et détermination des pouvoirs à confier au liquidateur.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE de nommer comme liquidateur Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription d'office; il peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, sûretés ou hypothèques ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, sûreté, hypothèque, saisie ou autre opposition. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers et en l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des actionnaires, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 5.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49248. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155758/112.

(110181259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

EuroSITQ, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.103.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la société prises le 8 novembre 2011

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris acte de la démission de M. Kuy Ly Ang de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 8 novembre 2011, et a décidé de nommer en remplacement les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à compter du 8 novembre 2011 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011:

(i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg; et

(ii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EuroSITQ S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011155696/25.

(110181249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Bamse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.593.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven,
on the eighth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

1) Mr Leif AHLQVIST, company director, born in Skellefteå (Sweden), on 19 December 1946, residing at Schmöllerl-gasse 5, A-1040 Vienna, Austria.

duly represented by Mr Christophe Jasica, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given to him in Vienna (Austria), on 30 September 2011;

2) Mrs Christina BRATT, company director, born in Brännkyrka (Sweden), on 19 July 1951, residing at Hahngasse 13, A-1090 Vienna, Austria,

duly represented by Mr Christophe Jasica, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Vienna (Austria), on 3 October 2011.

The prementioned proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed parties hereby form among themselves as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing parties a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

Art. 2. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "BAMSE S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all fully paid up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Christophe JASICA, prenamed,

acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of the prenamed associates, by virtue of the above-mentioned proxies and declared to subscribe and fully pay up in cash the issued shares in such capacity as follows:

Associates	Subscribed capital	Number of shares	Paid in capital
1) Mr Leif AHLQVIST, prenamed;	EUR 9'375.	375	EUR 9'375.
2) Mrs Christina BRATT, prenamed;	EUR 3'125.	125	EUR 3'125.
TOTAL:	EUR 12'500.-	500	EUR 12'500.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately eight hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, through their both proxy-holders, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at THREE (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article FOURTEEN (14) as well as with the powers of representation set forth in Article SEVENTEEN (17) of the articles of incorporation of the Company.

A Manager:

- Mr Leif AHLQVIST, company director, born in Skellefteå (Sweden), on 19 December 1946, residing at Schmöllerlgasse 5, A-1040 Vienna, Austria;

B Managers:

- Mr Eric LECLERC, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967 in Luxembourg, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Mr Christophe JASICA, employee, born in Rocourt (Belgium), on 23 January 1976, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Leif AHLQVIST, administrateur de sociétés, né à Skellefteå (Suède), le 19 décembre 1946, domicilié au Schmöllerlgasse 5, A-1040 Vienne, Autriche,

dûment représenté par Monsieur Christophe Jasica, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Vienne, Autriche, le 30 septembre 2011.

2) Madame Christina BRATT, administratrice de sociétés, née à Brännkyrka (Suède), le 19 juillet 1951, domiciliée au Hahngasse 13, A-1090 Vienne, Autriche,

dûment représentée par Monsieur Christophe Jasica, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Vienne, Autriche, le 3 octobre 2011.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «BAMSE S.à r.l.».

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

Ensuite a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des associés prénommés, en vertu des procurations ci-dessus décrites et a déclaré souscrire et libérer intégralement en numéraire les parts sociales émises en cette qualité comme suit

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) M Leif AHLQVIST, prénommé;	EUR 9'375.	375	EUR 9'375.
2) Mme Christina BRATT, prénommée;	EUR 3'125.	125	EUR 3'125.
TOTAL:	EUR 12'500.-	500	EUR 12'500.

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

149678

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leurs mandataires susnommés, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à TROIS (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) et avec les pouvoirs de représentation prévus à l'article DIXSEPT (17) des statuts de la Société.

Gérant A:

- Monsieur Leif AHLQVIST, administrateur de sociétés, né à Skellefteå (Suède), le 19 décembre 1946 domicilié au Schmöllergasse 5, A-1040 Vienne, Autriche;

Gérants B:

- Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Monsieur Christophe JASICA, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 23 janvier 1976, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14937. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011155601/340.

(110181244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.674.

Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155928/15.

(110181778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

GSSG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.142.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155761/12.

(110181360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Novadelta Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 21a, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.742.

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Novadelta France, une société à responsabilité limitée valablement organisée et existante selon les lois françaises, ayant son siège social à Aéroport Gonesse, 1, rue Jean Mermoz, 95 500 Gonesse, France, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro B 385 038 146,

ici représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, avec adresse professionnelle au 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît comme dûment convoquées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société au L-5365 Munsbach, 21a, rue Gabriel Lippmann Parc d'Activité Syrdall, et modification afférente de l'article 5 des statuts.

2.- Divers

Après avoir dûment considéré ce qui précède l'Assemblée a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer, le siège social de la société sise actuellement au L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, à l'adresse suivante: L-5365 Munsbach, 21a, rue Gabriel Lippmann Parc d'Activité Syrdall.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49001. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157713/42.

(110183155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

DETEGO Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.615.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Arnaud BLAVIER, Administrateur de société, né le 20 avril 1978 à Liège (B) et demeurant à 2 Rue de Jemeppe, B-4460 Grâce-Hollogne (B)

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DETEGO Group S.A..

Le siège social est établi à Huncherange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la consultance, le conseil et la formation en ressources humaines et sciences du comportement dans toutes entreprises, tous secteurs confondus. Elle réalisera, développera et commercialisera des programmes de coaching pour développement personnel ou commercial par tous les moyens qu'elle jugera nécessaire et sur tous les supports. Elle pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra participer à l'organisation de manifestation, divertissements, créations d'évènements, spectacles, soirées ou toutes autres participations marketing et pourra percevoir des commissions d'intermédiaires.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action. Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La

participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale statuaire se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré qualifié déclare souscrire les actions comme suit:
Monsieur Arnaud BLAVIER, né le 20 Avril 1978 à Liège (B) et demeurant à 2 Rue de Jemeppe B-4460
Grâce-Hollogne (B) 310 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et totalement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euro (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-.

Assemblée générales extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Arnaud BLAVIER, né le 20 Avril 1978 à Liège (B) et demeurant à 2 Rue de Jemeppe, B-4460 Grâce-Hollogne (B)

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

PRESTA-SERVICES S.A., avec siège social à 28, Rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, RCS Luxembourg B49961.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BLAVIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50044. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155668/133.

(110181979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 14 octobre 2011

1. La société anonyme MAZARS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire.

2. La société anonyme MAZARS LUXEMBOURG, R.C.S Luxembourg n° 159962, avec siège social à L – 2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NTR Network Investment S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011155969/18.

(110181759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

J&E Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.849.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155853/10.

(110182133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

J&E Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.849.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155854/10.

(110182134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.488.

Extrait de la lettre de démission de Michael Lee datée du 1^{er} octobre 2011

I have expressed my wish to resign as Director and day-to-day manager of Jirehouse Luxembourg S.A. (registered to Luxembourg Trade register under the number B137488) and hereby tender my resignation with effect from 1st October 2011.

- Suit la traduction en français:

J'ai exprimé mon souhait de démissionner de mes mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société Jirehouse Luxembourg S.A. (immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B137488) et par la présente soumetts ma démission avec effet au 1^{er} Octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2011155855/17.

(110181956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

KR International Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.360.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant unique de la société KR International Recruitment S.à r.l. prise en date du 31 octobre 2011, transférant le siège social au 31, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, que:

- L'adresse professionnelle du gérant, M. Kieron Sean O'Connor, est, en conséquence, transférée au 31, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} novembre 2011.

- L'adresse professionnelle des deux associés est, en conséquence, transférée au 31, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} novembre 2011.

Pour extrait conforme

Kieron O'Connor

Gérant

Référence de publication: 2011155870/17.

(110182022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.297.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155924/12.

(110181371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Moon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.953.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011155927/12.

(110181372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Onysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 145.564.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 17 novembre 2011

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alain GEURTS né à Nioki (RDC) le 13/09/1962 et demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Monsieur Guillaume SCROCCARO né à Thionville le 09/09/1977 et demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Madame Frédérique MIGNON née à Bastogne le 19/01/1973 et demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateur ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société A&C MANAGEMENT SERVICES SARL, RCS Luxembourg B 127.330 ayant son siège social au 65 Rue des Romains, L-8041 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme nouveaux administrateurs:

- Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, née à Arlon le 19/02/1959 et demeurant 8/A Rue de Grumelange, B-6630 Martelange.

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg le 05/03/1953 et demeurant professionnellement au 67 Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg

- Monsieur Joël MARECHAL, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968 et demeurant professionnellement au 29 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

et comme nouveau commissaire:

- La société LATIS S.A. ayant son siège social au 29 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, RCS Luxembourg B 128.761.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2017.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 12 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 29 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011156682/30.

(110182711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.516.

—
Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155929/15.

(110181777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.517.

—
Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155930/15.

(110181776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Oven LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.030.491,90.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oven LuxCo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156685/24.

(110182361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.500.

—
Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 4 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155931/15.

(110181775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.246.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 novembre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 novembre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dietmar Schwenn de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 août 2011. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur Guillaume Le Bouar, employé, né le 2 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Stella Maffei de son mandat d'Administrateur avec effet au 26 septembre 2011. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur Alvaro Carnevale, employé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

WK HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011157897/28.

(110183273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Jalicom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.602.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représenté par Madame Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 28 septembre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société FGA (Luxembourg) S.A., immatriculé au RC Luxembourg B 61096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représentée par Madame Isabelle DESCHUYTTER, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 28 septembre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Jalicom International S.A.»

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000€) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-€) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille douze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

FGA (LUXEMBOURG) S.A. prénommée, neuf cent quatre vingt dix neuf actions	999 actions
Monsieur Aniel GALLO, prénommé, une action	1 action
TOTAL: MILLE ACTIONS	1000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition Transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze. La première assemblée générale se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1200,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Jan CURINCKX, administrateur de société, demeurant à B-3370 Boutersem, 7 Boststraat.
 - Monsieur Marc DE GRAEF, administrateur de société, demeurant à B-3190 Boortmeerbeek, 42 Paepestraat.
 - Madame Elza WOUTERS, administrateur de société, demeurant à B-3920 Lommel, 55 Mudakkers.

3. Est nommé administrateur délégué et président du conseil d'administration pour une durée de six ans: Monsieur Jan CURINCKX, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Fiduciaire & Expertises Luxembourg S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.70909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Deschuytter, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 13667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155856/121.

(110181637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Sanacomp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 130.125.

Im Jahre zweitausendundelf, am dritten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

VRHS Verwaltungsgesellschaft der Rechenzentren, Handels-und Systemhäuser AG Baar („VRHS“), eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Dorfstraße 38, CH-6340 Baar, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-170.3.030.749-0,

hier vertreten durch Herrn Bodo Demisch, Bankkaufmann, beruflich ansässig in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume,

aufgrund einer Vollmacht gegeben in Baar am 15. April 2011, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Aktiengesellschaft "Sanacomp S.à r.l.", mit Sitz in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 19. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1927 vom 8. September 2007. Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.125.

Die Gesellschaft hat ein Kapital von 12.500,00 Euro (Zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 125 (einhundert fünf und zwanzig) Anteile zu je 100 Euro (einhundert Euro), vollständig eingezahlt, und welche bisher gehalten wurden durch die vorgenannte VRHS.

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft zum 3. November 2011 und Entlastung des Geschäftsführers;
- 2) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung von dessen Befugnissen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit Wirkung zum 3. November 2011 aufzulösen, zu liquidieren und gibt dem Geschäftsführer Entlastung.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt zum Liquidator, Herrn Bodo Demisch, Bankkaufmann, geboren in Hahnenklee (Deutschland), am 2. Oktober 1944, beruflich ansässig in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtiger Urkunde unterschrieben.

Signé: B. Demisch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. LAC/2011/50054. Reçu douze euros (EUR 12.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156778/48.

(110182265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Schroder International Selection Fund (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg (R.C.S. Luxembourg B 8 202), incorporated by notarial deed, on 5 December 1968, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 16 December 1968. The articles were amended for the last time by a deed of the undersigned Notary on 25 November 2008, published in the Mémorial number 2958 of 15 December 2008.

The Meeting was opened at 11.00 a.m. In the absence of the Chairman of the Board of Directors, and in accordance with Article 14 of the Articles, Mr Gary Janaway, professionally residing in Luxembourg, was elected Chairman pro tempore of the Meeting (the "Chairman") and he appointed Mrs Heather McCarthy, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected as scrutineer Ms Leena Nagrecha, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

To approve the amendments of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") as follows:

1. Amendment of article 5 in order to, inter alia,;

i. clarify the provisions on mergers and reorganisations of classes of shares;

ii. provide that (i) a class meeting of shareholders may resolve to contribute assets and liabilities attributable to such class to another Luxembourg undertaking for collective investment registered under part I of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law") against the issue of shares of such undertaking for collective investment and that (ii) such a class meeting may also resolve to reorganise one class of shares by means of a division into two or more classes of shares in the Company or in another Luxembourg undertaking for collective investment registered under part I of the 2010 Law.

iii. specify that from 1 July 2011, the provisions on mergers of UCITS set forth in the 2010 Law and any implementing regulation shall apply. Thereupon, the mergers of classes of shares will be decided by the board of directors of the Company (the "Board") unless the Board decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the class concerned. No quorum for a class meeting of shareholders and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a class where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of shareholders resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing the Articles as set out in article 30;

iv. provide that assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

2. Amendment of article 10 to allow the Board to hold the annual general meeting of shareholders at a date, time or place other than those set forth in the Articles, to the extent permitted by and in accordance with the conditions set forth under Luxembourg laws and regulations.

3. Amendment of article 12 to provide that a record date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights, to the extent permitted by and in accordance with the conditions set forth under Luxembourg laws and regulations.

4. Amendment to article 16 to:

i. provide that the Company will not invest more than 10% of the net assets of any of its classes in units or shares in UCITS and other UCIs unless otherwise provided for in the offering documents of the Company;

ii. allow the Board to (i) create any class qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing class into a feeder UCITS class or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS classes;

iii. to provide that a class may invest in one or more other classes of the Company, to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations.

5. Amendment of article 22 to provide that:

i. the determination of the net asset value, the subscription price and the redemption price of shares of any particular class and the issue and redemption of the shares in such class from its shareholder(s) as well as conversion from and to shares of such class may be suspended during any period when the determination of the net asset value per share of the underlying investment funds representing a material part of the assets of the relevant class is suspended;

ii. the Company may, in accordance with the provisions of the 2010 Law relating to mergers, temporarily suspend the subscription and the redemption of the shares, provided that any such suspension is justified for the protection of the shareholders.

6. General update of the Articles by amending inter alia articles 3, 5, 6, 8, 13, 20, 21, 24 and 25.

II. That the extraordinary general meeting convened for 16 August 2011 could not validly deliberate for lack of quorum.

III. That the present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by mail to the registered shareholders on 31 August 2011 and published in the Mémorial and the Luxemburger Wort on 31 August 2011 and 16 September 2011.

IV. That no quorum is required in order to hold validly this Meeting and that the sole resolution on the agenda may only be validly taken if approved by at least 75% of the shares present or represented at the Meeting.

V. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI. It appears from the attendance list that, out of the 2,526,997,323.82 shares in issue, 146,381,913 shares are present or represented at the Meeting.

VII. That pursuant to the provisions of Article 22 of the law of December 9th, 1976 on the organisation of the notarial profession, the undersigned notary informed the appearers of the fact that the insertions of the notices have not been effected in two Luxembourg newspapers, but only in one Luxembourg newspaper, and that consequently they did not respect the provisions of Article 67-1(2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

After approval of the statement of the Chairman, the Meeting, after deliberation, stated that the non respect of the insertions of the notices in two Luxembourg newspapers was the result of a material mistake and resolved sovereignty to examine the agenda and to pass the following resolutions:

First resolution

The Meeting, with 145,285,959 votes in favour, 36,174 votes against and 1,059,780 abstentions, decides to amend article 5 of the Articles so as to read as follows:

“The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article twenty-three hereof.

The minimum capital of the Company shall be one million two hundred and fifty thousand Euro (1,250,000 EUR).

The Board is authorized without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article twenty-four hereof at the net asset value (the "Net Asset Value") or at the respective Net Asset Values per share determined in accordance with Article twenty-three hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and/or delivering and receiving payment for such new shares, remaining always within the limits imposed by the Law.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article three hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of securities or other assets, or with such other specific features as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

For the avoidance of doubt, the references to "class of shares" in the preceding paragraph are to be understood as references to "sub-funds" or "compartments" within the meaning of article 133 of the 2002 Law (to be replaced by article 181 of the 2010 Law).

Within each such class of shares (having a specific investment policy), further sub-classes having specific sale, redemption or distribution charges (a "sales charge system") and specific income distribution policies or any other features may be created as the Board may from time to time determine and as disclosed in the offering documents of the Company. For the purpose of these Articles, any reference hereinafter to "class of shares" shall also mean a reference to "sub-class of shares" unless the context otherwise requires.

The different classes of shares may be denominated in different currencies to be determined by the Board provided that for the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the classes.

The general meeting of holders of shares of a class, deciding in accordance with the quorum and majority requirements referred to in Article thirty of these Articles, may reduce the capital of the Company by cancellation of the shares of such class and refund to the holders of shares of such class the full Net Asset Value of the shares of such class as at the date of distribution.

The general meeting of holders of shares of a class or several classes may also decide to allocate the assets of such class or classes of shares to those of another existing class of shares and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders or the allocation, if so resolved, of rights to fractional en-

titlements pursuant to Article six of the Articles). Such a class meeting may also resolve to contribute the assets and liabilities attributable to such class or classes to another Luxembourg undertaking for collective investment registered under Part I of the Law or under Part I of the 2010 Law or into an European Economic Association based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders of the Company, against issue of shares of such other undertaking for collective investment to be distributed to the holders of shares of the class or classes concerned. Such a class meeting may also resolve to reorganise one class of shares by means of a division into two or more classes in the Company or in another Luxembourg undertaking for collective investment registered under Part I of the Law or under Part I of the 2010 Law or into an European Economic Association based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders of the Company.

Such decision will be published (or notified as the case may be) by the Company and such publication will contain information in relation to the new class of the relevant undertaking for collective investment.

Such publication will be made in accordance with applicable laws and regulations. There shall be no quorum requirements for the class meeting deciding upon a consolidation (or reorganisation) of several classes of shares within the Company and any resolution on this subject may be taken by simple majority of the votes cast. Resolutions to be passed by any such class meeting with respect to a contribution (or reorganisation) of the assets and of the liabilities attributable of that class to any class or classes of another Luxembourg undertaking for collective investment registered under Part I of the Law or under Part I of the 2010 Law or of an European Economic Association based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders of the Company shall not be subject to any quorum requirements and any resolution on this subject may be taken by simple majority of the votes cast. An amalgamation (or reorganisation) of a class with another foreign based undertaking for collective investment not offering equivalent protection requires the unanimous consent of the holders of all shares of the class concerned then outstanding or alternatively such contribution will only be binding on shareholders of the relevant class or classes having expressly agreed to the contribution, to the extent such operation is allowed by applicable laws and regulations and subject to regulatory approval.

The Board may, subject to regulatory approval, decide to proceed with the compulsory redemption of a class of shares, its liquidation, its reorganisation or its contribution into another class of shares of the Company, if the Net Asset Value of the shares of such class falls below the amount of Euro 50 million or its equivalent in another currency, or such other amount as may be determined by the Board from time to time to be the minimum level for assets of such class to be operated in an economically efficient manner and as disclosed in the offering documents of the Company, or if any economic or political situation would constitute a compelling reason for such redemption, or if required by the interests of the shareholders of the relevant class.

The decision of the compulsory redemption, liquidation or the contribution to another class of shares will be published (or notified as the case may be) by the Company in accordance with applicable laws and regulations. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares subject to the charges as provided for in the prospectus of the Company.

The Board may also, under the same circumstances as provided above and subject to regulatory approval, decide to close down one class of shares by contribution into another collective investment undertaking registered under Part I of the Law. Such decision will be published in the same manner as described above and the publication will contain information in relation to the other collective investment undertaking. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant class who will expressly agree to the merger.

The Board may also, under the same circumstances as provided above and subject to regulatory approval, decide the reorganization of one class of shares, by means of a division into two or more classes in the Company or in another collective investment undertaking registered under Part I of the Law. Such decision will be published in the same manner as described above and the publication will contain information in relation to the two or more new classes.

As from first July two thousand and eleven, the provisions set forth in the preceding paragraphs which are applicable to the mergers of classes shall no longer be applicable and the provisions on mergers of UCITS set forth in the 2010 Law and any implementing regulation shall apply. Thereupon, any merger of a class shall be decided by the Board unless the Board decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the class concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a class where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of shareholders resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing these Articles.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.”

Second resolution

The Meeting, with 145,285,959 votes in favour, 36,174 votes against and 1,059,780 abstentions, decides to amend article 10 of the Articles so as to read as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of May at 11 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board.

Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.”

Third resolution

The Meeting, with 145,285,959 votes in favour, 36,174 votes against and 1,059,780 abstentions, decides to add a third paragraph to article 12 of the Articles so as to read as follows:

“Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of shareholders may specify that the quorum and the majority applicable for this general meeting will be determined by reference to the shares issued and in circulation at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to participate at a general meeting of shareholders and to exercise the voting right attached to his/its/her shares will be determined by reference to the shares held by this shareholder as at the Record Date.”

Fourth resolution

The Meeting, with 145,285,959 votes in favour, 36,174 votes against and 1,059,780 abstentions, decides to amend article 16 of the Articles as follows:

- Amendment of the fifth paragraph so as to read as follows:

“Unless otherwise provided for in the offering documents of the Company, the Company will not invest more than 10% of the net assets of any of its classes of shares in units or shares of UCITS and other UCIs as defined in the Law.”

- Insertion of an eighth and a ninth paragraph so as to read as follows:

“As from first July two thousand and eleven and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the offering documents of the Company, (i) create any class qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing class into a feeder UCITS class or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS classes.

Any class may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the offering documents of the Company, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more classes. In such case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting rights, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the class concerned. In addition and for as long as these shares are held by a class, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the 2010 Law.”

Fifth resolution

The Meeting, with 145,285,959 votes in favour, 36,174 votes against and 1,059,780 abstentions, decides to amend article 22 of the Articles as follows:

- Amendment of item (e) so as to read as follows:

“(e) if the Company or a class is being or may be wound-up on or following the date on which notice is given of the meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company or the class is proposed; or”

- Insertion of item (h) so as to read as follows:

“(h) during any period when the determination of the net asset value per share of and/or the redemptions in the underlying investment funds representing a material part of the assets of the relevant class is suspended.”

- Insertion of a fifth paragraph so as to read as follows:

“Moreover, in accordance with the provisions on mergers of the 2010 Law, the Company may temporarily suspend the subscription, the redemption or the repurchase of its shares, provided that any such suspension is justified for the protection of the shareholders.”

Sixth resolution

The Meeting, with 145,285,959 votes in favour, 36,174 votes against and 1,059,780 abstentions, decides to update the following articles of the Articles as follows:

- Amendment of the second paragraph of article 3 of the Articles so as to read as follows:

“The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of twentieth December two thousand and two regarding collective investment undertakings, as amended (the "Law"). As from first July two thousand and eleven, all references to the Law will be replaced by corresponding references to the Luxembourg law of seventeenth December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law").”

- Amendment of the third paragraph of article 6 of the Articles so as to read as follows:

“Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, by bank transfer or by cheque mailed at their mandated addresses in the register of shareholders of the Company (the "Register of Shareholders") or to such other address as given to the Board in writing and, in respect of bearer shares, in the manner determined by the Board from time to time in accordance with Luxembourg law or upon presentation of the relevant dividend coupons to the agent or agents appointed by the Company for such purpose.”

- Amendment of the first sentence of the fifth paragraph of article 8 of the Articles so as to read as follows:

“In addition to the foregoing, the Board may restrict the issue and transfer of shares of a class to institutional investors within the meaning of Article 174 of the 2010 Law ("Institutional Investor(s)").”

- Amendment of the third paragraph of article 13 of the Articles so as to read as follows:

“The Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.”

- Amendment of article 20 of the Articles so as to read as follows:

“The Company shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by article 113 of the Law (to be replaced by article 154 of the 2010 Law as from first July 2010). The auditor shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected.”

- Amendment of the third paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“The redemption price shall normally be paid not later than seven bank business days after receipt of correct renunciation documentation as requested by the Company and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof less a redemption charge, if any, as the offering documents of the Company may provide, such price being rounded down to the nearest decimal and such rounding to accrue to the benefit of the Company. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the offering documents of the Company.”

- Amendment of the fifth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“If the requests for redemption and/or conversion received for any class of shares for any specific Valuation Day (as defined below) exceed a certain amount or percentage of the Net Asset Value of such class, such amount and percentage being fixed by the Board from time to time and disclosed in the offering documents of the Company, the Board may defer such exceeding redemption and/or conversion requests to be dealt with to a subsequent Valuation Day in accordance with the terms of the offering documents of the Company.”

- Amendment of the sixth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“The Board may extend the period for payment of redemption proceeds in exceptional circumstances to such period, not exceeding thirty bank business days, or if and as long as the Company is authorised with the Hong Kong Securities and Futures Commission, thirty days, as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets of the Company shall be invested. Payment of the redemption proceeds will be effected in the reference currency of the relevant class of shares or in such other freely convertible currency as disclosed in the offering documents of the Company.”

- Amendment of the seventh paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“The Board may also determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the offering documents of the Company relating to the sale of such shares.”

- Amendment of the ninth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“With the consent of the shareholder(s) concerned, the Board may (subject to the principle of equal treatment of shareholders) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the offering documents of the Company.”

- Amendment of the tenth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“To the extent required by law, such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board will have determined to be con-

tributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report, if issued, will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares.”

- Amendment of the twelfth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, if issued, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the Board considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.”

- Amendment of the fourteenth paragraph of article 21 of the Articles so as to read as follows:

“Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant class, provided that the Board may impose such restrictions between classes of shares as disclosed in the offering documents of the Company as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the offering documents of the Company.”

- Amendment of the second paragraph of article 24 of the Articles so as to read as follows:

“In addition, a dilution levy may be imposed on deals as specified in the offering documents of the Company. Such dilution levy should not exceed a certain percentage of the Net Asset Value determined from time to time by the Board and disclosed in the offering documents of the Company. This dilution levy will be calculated taking into account the estimated costs, expenses and potential impact on security prices that may be incurred to meet purchase requests. The subscription price (not including the sales commission) may, upon approval of the Board and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report from the auditor of the Company confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.”

- Amendment of item 2. of article 25 of the Articles so as to read as follows:

“ 2. A Participating Fund’s participation in an Enlarged Asset Pool shall be measured by reference to notional units (“units”) of equal value in the Enlarged Asset Pool. On the formation of an Enlarged Asset Pool the Board shall in its discretion determine the initial value of a unit which shall be expressed in such currency as the Board considers appropriate, and shall allocate to each Participating Fund units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Fractions of units, calculated as further disclosed in the offering documents of the Company, may be allocated as required. Thereafter the value of a unit shall be determined by dividing the net asset value of the Enlarged Asset Pool (calculated as provided below) by the number of units subsisting.”

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English in accordance with Article 26(2) of the 2010 Law.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: G. JANAWAY, H. McCARTHY, L. NAGRECHA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46687. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153921/328.

(110179192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.501.

Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 5 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155932/15.

(110181774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

—
In the year two thousand and eleven,
on the seventeen day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1734 Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended by several notarial deeds and for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 21 September 2011, its publication in the Mémorial still pending,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on 12 October 2011,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued share capital of the Company is presently set at SEVENTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY-NINE point EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (72,729.825 EUR) divided into two million nine hundred and nine thousand one hundred and ninety-three (2,909,193) shares having a nominal value of ZERO POINT ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) to be divided into eight million (8,000,000) shares, each with a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of 12 October 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of TWO HUNDRED AND FORTY-FIVE point SEVEN HUNDRED EURO (245.700 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of SEVENTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE point FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (72,975.525 EUR) by the creation and issue of nine thousand eight hundred and twenty-eight (9,828) new shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total nine thousand eight hundred and twenty-eight (9,828) new shares, as well as the payments in cash of all newly issued shares at their par value, together with the relevant payments in cash, according to their respective participation in the global paid in share premium amount, by the subscribers as more over detailed in the attached subscription list following the decisions taken by the Board of Directors' meeting of 12 October 2011.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the same subscribers, as referred to in said attached subscription list and fully paid up, with payment of a share premium in an aggregate amount of TWO MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EIGHTY-EIGHT point NINETY-THREE EURO (2,250,088.93 EUR) by contributions in cash made to the Company, so that the total amount of TWO MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-FOUR EURO and SIXTY-THREE CENTS (2,250,334.63 EUR) is at the

free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The corporate capital is set at SEVENTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE point FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (72,975.525 EUR) divided into two million nine hundred and nineteen thousand and twenty-one (2,919,021) shares having a nominal value of ZERO POINT ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand eight hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de La Foire Internationale, L-1734 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés aux termes de plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2011, la publication au Mémorial dudit acte étant en cours,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 12 octobre 2011,

une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF virgule HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS (72.729.825 EUR) divisé en deux millions neuf cent neuf mille cent quatre-vingt-treize (2'909'193) actions, ayant chacune une valeur nominale ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent mille Euros (200'000.EUR) qui sera représenté par huit millions (8'000'000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Euros (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 12 octobre 2011, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de DEUX CENT QUARANTE-CINQ virgule SEPT CENTS EUROS (245,700 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE virgule CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (72'975,525 EUR) par la création et l'émission de neuf mille huit cent vingt-huit (9'828) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des neuf mille huit cent vingt-huit (9'828) nouvelles actions ainsi que la libération en numéraire de toutes ces actions nouvelles émises à leur valeur nominale ensemble avec les versements relatifs en

numéraire selon leur participation respective dans le paiement global du montant de la prime d'émission, par les souscripteurs tel qu'il est plus amplement spécifié et détaillé dans la liste de souscription suivant le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 octobre 2011.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE-VINGT-HUIT virgule QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS (2'250'088,93 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE TROIS CENT TRENTE-QUATRE EUROS et SOIXANTE-TROIS CENTS (2'250'334,63 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE virgule CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (72'975,525 EUR) divisé en deux millions neuf cent dix-neuf mille vingt et un (2'919'021) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13833. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156093/138.

(110181946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Cinematlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 octobre 2011

1. la démission de Messieurs Kévin DE WILDE, Olivier OUDIN et Ahcène BOULHAIS, tous les trois de résidence professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de leur postes d'administrateurs, respectivement de Président du Conseil d'Administration est acceptée. Sont nommés nouveaux administrateurs en leur remplacement Madame Sylvie THEISEN, consultant, Madame Adèle DI IULIO, employée privée, et Madame Caterina SCOTTI, docteur en sciences statistiques, toutes trois demeurant professionnellement au 2bis rue Astrid à L-1143 Luxembourg. Ils termineront les mandats venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013

2. Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué

3. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. en tant que commissaire aux comptes est acceptée. Est nommé nouveau commissaire aux comptes la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334, ayant son siège social à l'ibis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg. Elle terminera le mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013

4. Le siège social de la société est transféré du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 2bis rue Astrid, L- 1143 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2011

Madame Sylvie THEISEN, consultant, demeurant professionnellement au 2bis rue Astrid à L-1143 Luxembourg est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

CINEMALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011158620/27.

(110181499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.313.

Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155933/15.

(110181773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Rütgers HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.873.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rütgers Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156771/24.

(110182373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.331.

Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 7 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155934/15.

(110181772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.100.

—
Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155935/15.

(110181780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Servus Group HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.872.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus Group HoldCo II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156782/24.

(110182228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Marathon Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.072.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2011155937/11.

(110182093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.120.

—
Madame Kristin Ann KOLESAR a donné sa démission en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2011155936/15.

(110181779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Redline Capital Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 121.203.

—
Par une lettre en date du 8 novembre 2011, Madame MANIEWSKA Wanda a démissionné de son poste de membre du conseil d'administration avec effet immédiat.

Il résulte donc de cette démission que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Vladimir EVTUSHENKOV – Président du Conseil d'administration
- Igor SOSNOVSKY - Administrateur
- Robert DENNEWALD - Administrateur
- Emile WIRTZ - Administrateur

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Redline Capital Partners

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011156743/18.

(110182447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Tweeter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.581.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 4 novembre 2011

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Président,
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été élu commissaire aux comptes, pour la même période, en remplacement de Madame Diane WUNSCH:

- Monsieur Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, Belgique, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2011156885/18.

(110182335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Liam Finance S.à r.l. III SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.365.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of October.

Before Me ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Liam Finance S.à r.l. III S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.365 (the Company). The Company has been incorporated on September 3, 2010 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2229 of the October 20, 2010.

THERE APPEARED:

Liam Finance S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1885 Luxembourg (the General Partner),

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., a company formed under the laws of the Netherlands, with registered office at 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands (the Limited Partner 1), hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., a company formed under the laws of the Netherlands, with registered office at 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands (the Limited Partner 2),

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(the Limited Partner 1, the Limited Partner 2, and together with the General Partner hereafter referred to as, the Shareholders),

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Limited Partner 1 holds 56.38% of the shares, the Limited Partner 2 holds 43.61% of the shares and the General Partner holds 0.01% of the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Liam Finance S.à r.l., with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Liam Finance S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Me ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Liam Finance S.à r.l. III S.C.S., une société en commandite simple organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.365 (la Société). La Société a été constituée le 3 septembre 2010 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2229 du 20 octobre 2010.

ONT COMPARU:

Liam Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1885 Luxembourg (le Gérant Commandité),

représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., , une société organisée selon les lois des Pays-Bas avec siège social au 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, (l'Associé Commanditaire 1),

représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., une société organisée selon les lois des Pays-Bas avec siège social au 1 Locatellikade Parnassustoren, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, (l'Associé Commanditaire 2),

représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(l'Associé Commanditaire 1, l'Associé Commanditaire 2 et le Gérant Commanditaire appelés les Associés),

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Commanditaire 1 détient 56,38% des parts sociales, l'Associé Commanditaire 2 détient 43,61% des parts sociales et le Gérant Commandité détient 0,01% des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Liam Finance S.à r.l. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Liam Finance S.à r.l., comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46272. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011155877/129.

(110181243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Uniqum S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 2D, rue d'Useldange.

R.C.S. Luxembourg B 153.745.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2011

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social de vingt cinq mille Euros (25.000 Eur) représenté par deux cent (200) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

M. Fink Steve

Demeurant à: 2D, rue d'Useldange L-9188 VICHTEN

Parts détenues: 100

M. Brück Nico

Demeurant à: 1, rue Joseph Hackin L-8712 BOEVANGE

Parts détenues: 100

Stegen, le 9 novembre 2011.

Pour extrait conforme

M. Fink Steve / M. Brück Nico

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011156142/23.

(110181594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Maximix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155940/10.

(110181192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Itsas Argi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.575.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pearl Invest & Trade Limited, une société régie par les lois du Belize, dont le siège social se situe à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au International Business Companies, sous le numéro IBC No. 32,325,

représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Itsas Argi SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou

partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000), représenté par cent soixante-dix mille (170.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valable datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Les décisions du Conseil suivantes nécessitent l'accord préalable de la majorité des actionnaires de la Société:

- Tout investissement, désinvestissement ou acquisition par la Société;
- La conclusion de prêts, charges ou autre sûretés sur tout actif de la Société.

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iv) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à

l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Pearl Invest & Trade Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-dix mille (170.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000).

Le montant de cent soixante-dix mille euros (EUR 170.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille six cents Euros (1.600.- EUR).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée d'un (1) an prenant fin lors de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'année 2012:

- Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement à 6C, Rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach.

2. Certifica Luxembourg S.à r.l ayant pour adresse 1, rue des Glacis, L1628 Luxembourg est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée d'un (1) an prenant fin lors de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'année 2012.

3. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48396. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155039/284.

(110180660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
Extrait rectificatif du dépôt du 19 juillet 2011-référence L110115140

Le mandat de Monsieur Hansjörg Stutzer en tant qu'administrateur de classe A de la Société a pris fin avec effet au 20 juin 2011.

Monsieur Maciej Dworniak, né le 21 janvier 1976 à Lodz, Pologne, demeurant à Ul. Dabrowskiego, 02-561 Warszawa, Pologne, a été nommé en son remplacement par l'assemblée générale des associés tenue le 20 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

Administrateurs de classe A

Mariusz WALTER, Chairman

Christian BENZ

Maciej DWORNIAK

Toinon HOSS

Piotr NOWAK

Bruno VALSANGIACOMO

Jan Lukasz WEJCHERT

Administrateurs de classe B

Marek JANICKI

Wojciech KOSTRZEWA

Markus SIEGER

Aldona WEJCHERT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011157322/31.

(110182311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique tenue le 15 novembre 2011

1. Le siège social de la Société a été transféré du 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 15 novembre 2011.

2. Le mandat de Monsieur Olivier Dorier, avec adresse professionnelle au 6, rue Gabriel Lippmann, bâtiment C, L-5365 Munsbach, en tant que gérant de la Société a été révoqué avec effet au 15 novembre 2011.

3. Monsieur Mattias Björk, né le 18 janvier 1975 à Jukkasjärvi, Suède, avec adresse professionnelle à Engelbrektsplan 1, S-114 34 Stockholm, Suède, Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède et Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les deux derniers avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 15 novembre 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156738/21.

(110182222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Mebel Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.476.

—
Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour MEBEL CONCEPT S.A.

AREND CONSULT S.A R.L.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2011155943/14.

(110181427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Metalgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.728.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALGROUP S.A.

Référence de publication: 2011155944/10.

(110181216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Metro International Luxembourg Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 68.518.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16.11.11.

Référence de publication: 2011155946/10.

(110182132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

PK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.806.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 16 novembre 2011

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes:

1. Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Président,
- Monsieur Philippe GILAIN 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Mme Martine KAPP, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

2. A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane Wunsch:

Monsieur Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, Belgique, demeurant à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011156731/20.

(110182239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.351.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011155953/14.

(110181750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

—
Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée délégué à la gestion journalière en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN, avec effet au 10 novembre 2011.

Luxembourg, le 15 NOV. 2011.

*Pour: MERCK-FINANZ AG
Société anonyme
EXPERTA Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon*

Référence de publication: 2011159420/16.

(110183275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.
